LTD - Laboratoire de théorie du droit

Rapport Hcéres

▶ **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. LTD - Laboratoire de théorie du droit. 2011, Université Aix-Marseille 3. hceres-02030427

HAL Id: hceres-02030427

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030427

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Laboratoire de Théorie du Droit (LTD) - EA 892

sous tutelle des établissements et organismes :

Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3

Décembre 2010

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Laboratoire de Théorie du Droit (LTD) - EA 892

sous tutelle des établissements et organismes :

Université Paul-Cézanne Aix-Marseille 3

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Décembre 2010

Unité

Nom de l'unité : Laboratoire de théorie du droit

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 892

Nom du directeur : M. Jean-Yves CHEROT

Membres du comité d'experts

Président :

M. Bernard BEIGNIER,, Université Toulouse 1, représentant le CNU

Experts :

Mme Pascale DEUMIER, Université Lyon 3

M. Manuel GROS, Université Lille 2

M. Christophe RADE, Université Bordeaux 4

M. Jean-François SEUVIC, Université Nancy 2

M. Michel STORCK, Université de Strasbourg

M. Daniel TOMASIN, Université Toulouse 1

Représentants présents lors de la visite

Déléguée scientifique représentant de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Gilbert ORSONI, Faculté de Droit et de Science Politique d'AIX-MARSEILLE

M. Alexis BUGADA, Assesseur à la recherche du Vice-Président du CS

Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée le jeudi 9 décembre, de 15 h à 16 h 30, dans les locaux de la Faculté de droit d'Aix-en-Provence. Le Comité d'experts a entendu, dans un premier temps, le directeur de l'unité accompagné de deux enseignants-chercheurs et, dans un second temps, à huis clos, un panel représentatif des doctorants de l'unité. Une présentation du laboratoire par son directeur a permis de découvrir son fonctionnement, ses recherches ainsi que les travaux réalisés. Un échange particulièrement éclairant s'en est suivi avec les membres du comité. Les questions du comité d'experts ont trouvé des réponses précises et pertinentes, réponses données soit par le directeur de l'équipe soit par chacun des membres présents dans une ambiance cordiale. L'audition des doctorants a montré leur fort attachement à l'équipe ainsi que leur implication dans son fonctionnement. Ils apprécient particulièrement le mode solide d'encadrement de leurs travaux. L'ensemble de la visite s'est déroulé dans un climat de confiance.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le Laboratoire de théorie du droit est né en 1989 pour fédérer plusieurs projets relevant de la théorie du droit et développés sur le site d'Aix-Marseille. Il rassemble des spécialistes de droit privé, de droit public et de science-politique, cette dernière spécialité n'étant plus représentée dans le projet. Il développe une importante activité de recherche en théorie du droit, sur des thématiques pour lesquelles il est fortement reconnu : méthodologie juridique, philosophie analytique, droit et économie, droit et psychanalyse.

Un master 2 recherche « Théorie du droit » est adossé à l'équipe.

- Equipe de Direction :

Le LTD est dirigé par M. Jean-Yves CHEROT. Un conseil scientifique de laboratoire a été mis en place afin de définir la politique scientifique de l'équipe. Il regroupe les membres de l'unité, ainsi que les enseignants-chercheurs membres de l'équipe pédagogique du master 2, ce qui permet des échanges riches entres enseignants-chercheurs rattachés à des équipes différentes.

- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	6	5
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	2	
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0,5	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	32	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	4	4

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité:

Le laboratoire de Théorie du droit (LTD) développe, sur une thématique porteuse et peu concurrencée, une activité de recherche importante et reconnue. Il réussit, grâce à sa cohérence scientifique et son dynamisme, à fédérer autour de projets de qualité de nombreuses collaborations. L'équipe est une équipe pluridisciplinaire, regroupant des enseignants-chercheurs de droit privé, de droit public et, jusqu'à une date récente, de science politique. Composée de plusieurs spécialistes reconnus dans la discipline, le LTD développe par ailleurs de nombreuses activités collectives structurantes : il a ainsi, lors du dernier contrat, porté un contrat GIP Droit et Justice et un PPF. Le dynamisme et la passion pour une approche méthodologique des questions juridiques se retrouvent chez les doctorants du laboratoire qui font preuve d'une réelle conviction et d'une grande maturité sur leur projet de recherche.

La seule faiblesse de l'équipe pourrait tenir à sa taille restreinte, du fait de la spécialité. Cependant, l'équipe compense cette dimension par de nombreuses collaborations et associations. La petite taille de l'équipe a ainsi porté les enseignants-chercheurs du laboratoire à développer chacun des axes de recherche en lien avec d'autres centres, sur le site d'Aix-Marseille (collaborations avec des équipes de recherche en droit, philosophie, économie) comme au niveau national et international (collaborations avec des centres réputés en théorie du droit). La taille limitée de l'équipe est donc non seulement facteur de cohérence scientifique mais aussi moteur d'une véritable politique de collaborations nationales et internationales. Ce potentiel de pluridisciplinarité et d'ouverture serait menacé par le rattachement forcé à une seule discipline. Qui plus est, dans le paysage universitaire local, aucun rapprochement ni aucune fusion ne semble pouvoir être envisagé sans faire perdre au LTD son identité et sa cohérence scientifiques, toutes deux très fortes.

- Points forts et opportunités :

Ils résident dans :

- l'homogénéité, la cohérence, la visibilité et le dynamisme scientifique de l'équipe ;

- les collaborations locales, nationales et internationales nombreuses et de grande qualité ;

- la thématique propice à l'inscription de projets dans le cadre de la Fédération de Recherche n° 3076 « Droits, Pouvoirs et Sociétés » et à la création de liens transdisciplinaires dans le cadre de la future université unique.

- Points à améliorer et risques :

La gouvernance est encore relativement informelle mais des structures sont en cours de constitution.

Le recrutement d'un enseignant-chercheur supplémentaire mettrait l'équipe à l'abri des risques de déstabilisation liés aux départs en retraite.

- Recommandations:

Il faudrait :

- Conserver la cohérence du projet scientifique ;

- Inscrire des projets dans les thématiques de la Fédération de Recherche ;

- Obtenir le recrutement d'un enseignant-chercheur.

- Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de produisants parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	4
A2 : Nombre de produisants parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	
A3 : Taux de produisants de l'unité [A1/(N1+N2)]	80%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	15

3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Le Laboratoire a développé avec succès 5 programmes de recherche (3 premiers traditionnels ; les deux derniers plus récents) :

- « La philosophie analytique du droit » : structuré autour des Rencontres de théorie du droit d'Aix (la 4e édition en 2010 sur le thème « La science du droit dans la globalisation ») organisées en partenariat avec, entre autres, le Centre de théorie et d'analyse du droit de Paris X et le Centre Perelman de l'Université Libre de Bruxelles et publiées (entre autres chez Bruylant) ;

- « La méthodologie juridique » : les travaux s'organisent autour de l'Atelier de méthodologie juridique et mobilisent le réseau de recherche de l'Association internationale de méthodologie juridique. Ces travaux portant, par exemple, sur les « nouvelles méthodes d'accès et de diffusion informatique du droit » ou sur « Globalisation du droit et professions juridiques », sont publiés dans les Cahiers de méthodologie juridique. ce programme a permis la mise en œuvre d'une recherche sur « l'émergence d'une culture judiciaire européenne » financée par la mission « Droit et justice ».

- « Droit et économique » : ce programme associe des membres du Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG UMR 6227, Université de Nice) et du Groupe de Recherche en Economie Quantitative d'Aix-Marseille 2 (GREQAM) ; ont été menées une recherche collective sur « la réutilisation commerciale de l'information publique » avec publications, des journées d'études avec la participations de collègues étrangers, la création d'un séminaire régulier « droit et économie » ;

- « Droit et psychanalyse » : les recherches ont eu trait aux concepts de sujet, d'objet, de cause. Elles ont donné lieu à différentes publications.

- « Droit global – Global Law » : le laboratoire pilote un PPF sur ce thème avec plusieurs équipes d'Aix et Avignon (2 colloques organisés dont un international, des tables rondes, un cycle de conférences avec l'intervention de nombreux collègues étrangers).

Ainsi, au-delà de la réputation scientifique individuelle des membres du Laboratoire, l'équipe est connue en tant que telle en théorie du droit. Les publications, tant individuelles que collectives, sont nombreuses et de grande qualité, publiées dans les meilleures revues (plus d'une trentaine d'articles ACL).

Les doctorants témoignent d'un même appétit pour la recherche méthodologique, récompensé par le nombre significatif de qualifiés au CNU parmi les docteurs du dernier contrat (5 qualifiés sur 15 thèses soutenues).

Le Laboratoire a su nouer grâce à cette réputation des collaborations nombreuses avec des centres également reconnus dans la discipline, tant au niveau national (par exemple, Centre de théorie et d'analyse du droit de Paris X) qu'international (par exemple, Centre Perelman de l'ULB, George Washington University law School, Centre de droit public de l'Université de Montréal). Les Rencontres de théorie du droit d'Aix sont ainsi menées en collaboration avec ces unités, créant un réseau scientifique d'excellence en théorie du droit.

La qualité scientifique et la production sont d'un excellent niveau et révèlent un réel dynamisme.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

Les travaux du Laboratoire de Théorie du droit sont réputés, notamment du fait d'une politique de publication systématique. Les Cahiers de méthodologie juridique sont ainsi bien ancrés dans le paysage éditorial de la théorie du droit et initient souvent des thèmes précurseurs (par exemple, l'analyse économique du droit). La diffusion se fait également par la mise en ligne de travaux du centre, mise en ligne dont il faut encourager le développement.

Les projets de recherche émargent régulièrement au BQR mais l'attractivité se manifeste également par la réalisation d'un contrat GIP (« L'émergence d'une culture judiciaire européenne », 2007-2009) ou encore par l'accueil de nombreux collègues étrangers très réputés en théorie du droit en tant que professeur invité. Le rayonnement s'étend à la formation par le portage d'un PPF sur le thème du Droit global/Global Law ou par le double diplôme Master Théorie du droit avec l'Université d'Ottawa.

La capacité à recruter est plus modeste, ce qui s'explique par la spécificité de la discipline. A cet égard, l'impossibilité pour un enseignant-chercheur de se rattacher à plusieurs centres a affaibli le Laboratoire, car il est fréquent que les réflexions méthodologiques ou de théorie du droit soient menées accessoirement à une spécialité principale. Ne pouvant plus figurer parmi les membres du Laboratoire, plusieurs collègues de renom n'en demeurent pas moins actifs dans ses activités scientifiques.

- Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:

Les animateurs de l'équipe et les doctorants semblent unis dans une même démarche collective fructueuse. L'organisation de l'unité reste informelle, ce qui se comprend au regard de la taille de l'unité. Toutefois a été constitué un conseil de laboratoire, qui devrait rapidement être ouvert à des personnalités extérieures, et le projet est annoncé de mettre en place un conseil d'administration, projet qu'il faut encourager et de rédiger des statuts.

La force du Laboratoire de théorie juridique est de ne pas concevoir son objet comme clos sur lui-même mais au contraire comme une approche complémentaire aux recherches de droit positif. Le laboratoire est ainsi capable d'apporter l'éclairage méthodologique aux thématiques développées en toutes matières. Le Laboratoire parvient dès lors à mener de nombreuses actions en collaboration étroite non seulement à titre individuel avec des membres des équipes voisines mais aussi à titre institutionnel avec les équipes voisines (avec le Centre de Recherches en Matière Pénale pour la recherche GIP ; avec le Centre de droit économique pour les normes privées internationales). Ces collaborations couvrent tout le domaine de la recherche en droit, le laboratoire étant par nature transdisciplinaire.

L'implication des membres de l'équipe dans les activités d'enseignement est remarquable : l'équipe porte des formations originales (un Master Théorie du droit, commun aux formations de droit public et de droit privé ; un PPF en Droit global) et défend l'ouverture d'enseignements de théorie du droit dans les années de Licence. Par ailleurs, de l'aveu même des doctorants, ces enseignements suscitent de nombreuses vocations pour la recherche en général et la théorie du droit en particulier.

- Appréciation sur le projet :

Les thématiques retenues savent maintenir les axes traditionnels de l'équipe (théorie analytique du droit, méthodologie juridique, droit et économie), tout en renouvelant les objets et en portant des initiatives sur des thèmes innovants et porteurs (par exemple, le concept de droit dans le cadre de la globalisation du droit, le statut théorique de la recherche juridique, le rapport entre le raisonnement économique et le raisonnement juridique).

La politique d'affectation des moyens prévoit à juste titre de se consacrer toujours largement au fonds documentaire de la bibliothèque qui constitue une collection de 4 000 ouvrages dans une discipline à la documentation est souvent éparse.

La théorie juridique développée à Aix est par ailleurs une théorie appliquée, en lien direct avec l'étude du droit positif. Cette dimension pratique permet notamment de nourrir le projet de développer des liens avec les juridictions et de transformer le Master recherche Théorie du droit en parcours indifférencié (Master droit public privé).

Le projet annoncé dans la perspective d'une université unique permet de tirer profit de l'interdisciplinarité (avec le GREQAM, en économie, le Centre d'Epistémologie et d'Ergologie Comparatives (CEPERC), en philosophie, et l'institut d'économie publique) sans prendre le risque de faire perdre au Laboratoire son identité et sa cohérence (le rapprochement se fera sous la forme d'associations avec ces 2 UMR).

Le projet, dans toutes ces dimensions, permettra donc à l'équipe de continuer à diffuser sa maîtrise de la méthodologie de la recherche et de la théorie du droit auprès de tous ses partenaires locaux, nationaux et internationaux.

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
LTD - Laboratoire de Théorie du Droit	A+	A+	A	A	A+

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique

Statistiques de notes globales par domaines scientifiques

(État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	**34**	**82**	**22**	**52**	**57**	**29**	**276**
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

SHS1 Marchés et organisations
SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux
SHS3 Espace, environnement et sociétés
SHS4 Esprit humain, langage, éducation
SHS5 Langues, textes, arts et cultures
SHS6 Mondes anciens et contemporains

UNIVERSITÉ
PAUL CÉZANNE
Aix-Marseille III

Le Président

APPENDICE

S2UR120001678 - LTD
Laboratoire de Théorie du Droit - 0132364Z

Réponse du directeur d'unité : Jean-Yves CHEROT

L'Université Paul Cézanne est satisfaite que soient reconnues par le comité de visite de l'AERES la qualité et la cohérence scientifique de la recherche menée par le Laboratoire de Théorie du Droit et le rayonnement de cette unité de recherche.

L'Université accorde toute sa confiance au Laboratoire et s'engage à continuer à lui apporter les soutiens nécessaires au développement de son activité. Le passage à l'Université unique permettra de tirer profit sur le site d'Aix-Marseille des thématiques interdisciplinaires que porte la théorie du droit. Il renforcera les collaborations locales et l'assise de cette unité de recherche.

Une procédure de recrutement d'un enseignant chercheur en science politique, qui rejoindra l'équipe du Laboratoire de théorie du droit, est actuellement en cours. Le renforcement du centre devrait ainsi être effectif dès le 1er octobre 2011.

De nouveaux statuts, qui permettront une meilleure association aux décisions et à la programmation scientifique du Laboratoire de théorie du droit des diverses parties intéressées, ont été adressés au doyen de la Faculté de droit et de science politique et seront examinés lors de la prochaine réunion du Conseil de la Faculté.

Marc PENA

Président de l'Université Paul Cézanne

L'Université est une chance.
Saisissons-la.

3, avenue Robert Schuman – 13 628 Aix-en-Provence Cedex 1
Tél. : 04 42 17 27 21 – Fax : 04 42 17 25 46